



La Commission Artiste

Depuis mars 2016, la Commission Artiste est active et délivre :

- Le visa artiste
- La carte artiste.
- Déclaration d'indépendant.

Vous trouverez les formulaires à remplir aux fiches 8 et 9, qui doivent être renvoyées à l'adresse suivante:

Commission «Artistes»
SPF SECURITE SOCIALE,
Finance Tower,
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 1 15
1000 BRUXELLES.